



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le dix-neuf octobre deux mille douze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

PRESENTS :

Joël SERAFINI, Maire,
Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ, Adjointes,
Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Bénédicte TORT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Anne-Marie CANDEL ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI,
Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Jean-Louis MAZZIA,
Jean-Christophe FAVA ayant donné pouvoir à Frédéric IBANEZ,
Jean-Claude MORATAL ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ,
Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Sylvie DAMAS,
Laurent ORSERO ayant donné pouvoir à Françoise FORMENT.

ABSENTS :

Alain BORGHI
Célia DUPUY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Virginie VILLARD

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Madame Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2012.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN,

Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

1. PARCELLE AT 43 - AUTORISATION DE POURSUIVRE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION

Rapporteur : Sylvette PEZELIER, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal a délibéré le 25 novembre 2010, pour déclarer la parcelle cadastrée AT 43 comme étant en état manifeste d'abandon et par délibération en date du 24 novembre 2011 a décidé de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour pouvoir prendre possession de ce bien et permettre sa réhabilitation en un logement social aidé.

Des enquêtes publiques conjointes préalables à une déclaration d'utilité publique et parcellaire ont été prescrites du 11 au 29 juin 2012 sur le territoire de la commune par le Préfet de Vaucluse.

Pour chacune de ces enquêtes, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, le 3 juillet 2012.

Il revient désormais au Conseil Municipal de solliciter la poursuite de la procédure engagée. En conséquence, le Conseil est invité à :

- **DEMANDER** la poursuite de la procédure engagée par l'intervention d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et de cessibilité, afin de permettre la réalisation du projet susmentionné ;
- **DEMANDER** la saisine du Juge de l'expropriation aux fins de l'intervention de l'ordonnance d'expropriation correspondante.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. BUDGET PRIMITIF 2012 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Budget Primitif 2012 a été voté le 23 février 2012 par le Conseil Municipal.

Le budget est un acte de prévision et il peut être modifié pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année. Ainsi une décision modificative n°1 a été approuvée le 28 juin 2012.

Une nouvelle modification doit être apportée pour tenir compte de l'exécution budgétaire :

- dans la section d'investissement, pour permettre le réajustement de chapitres pour tenir compte des dépenses réalisées et subventions d'investissement obtenues.
- dans la section de fonctionnement, pour tenir compte de l'ajustement des dépenses réalisées, de prélèvements supplémentaires dans le cadre de l'application de la loi SRU et de l'instauration du fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales, ainsi que du complément de subvention d'équilibre à apporter au CCAS.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au budget primitif de la Commune conformément au tableau joint à la présente délibération (annexe n°1) pour permettre l'intégration de diverses modifications d'imputation.

Le Conseil est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 au budget primitif 2012 telle que présentée dans le tableau joint en annexe n°1.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

3. BUDGET COMMUNAL – PRISE EN CHARGE DE DEPENSES NON PRÉVUES DANS L'ARRÊTÉ CONSTITUTIF DE LA RÉGIE D'AVANCE DU CENTRE MUNICIPAL D'ANIMATION

Rapporteur : M. le Maire

Suite à une erreur de facturation commise par le centre commercial AUCHAN dans sa facture n° 014201105120639 du 19 mai 2011, la régie d'avance du CMA a payé des dépenses d'investissement pour un montant de 34,99 €. Or l'arrêté constitutif de la régie d'avance du CMA ne permet pas le paiement de dépenses d'investissement.

Afin de régulariser la situation, la Trésorerie de Sorgues demande à la commune de bien vouloir délibérer afin que cette dépense soit portée par le budget général de la commune.

Le Conseil est invité à :

- **AUTORISER** la prise en charge de cette dépense de 34,99 € par le budget général de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

4. CCAS - DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE COMPLÉMENTAIRE 2012

Rapporteur : Brigitte BACCHI

La commune participe au financement du CCAS par le versement d'une subvention d'équilibre.

Par délibération en date du 26 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé le versement d'une avance de trésorerie au CCAS d'un montant de 30 000 € afin de régler les dépenses de fin d'année, portant le montant de la subvention d'équilibre apportée au CCAS à un montant de 93 000€. Cette façon de procéder était la même que pour l'exercice budgétaire 2010. Cependant lorsque la somme a été mandatée début novembre 2011, la Trésorerie de Sorgues a refusé le paiement au motif que la commune ne pouvait plus octroyer d'avance de trésorerie au CCAS. En 2011, le CCAS n'a donc perçu de la commune qu'une subvention de 63 000 € alors que pour son fonctionnement sur une année le besoin est de 93 000 €.

Le 22 décembre 2011, pour pouvoir permettre le fonctionnement du CCAS dès le mois de janvier 2012, le conseil municipal a attribué au CCAS une subvention de 93 000 € au titre de l'année 2012. Cette délibération prévoyait le juste besoin en financement du CCAS sur une année budgétaire et permettait le paiement d'une avance sur subvention sans attendre le vote du budget primitif 2012 afin d'assurer le paiement des charges courantes du CCAS en début d'année. Cependant cette délibération n'a pas réglé le besoin en financement non couvert en 2011 de 30 000 €.

Il s'agit donc de prendre acte de ce besoin de financement afin qu'il ne se reporte pas d'une année sur l'autre. Au final, c'est bien une somme constante de 93 000 € qui aura été versée par la commune pour couvrir les besoins annuels de 2010, 2011 et 2012, sans progression. En 2013 la subvention d'équilibre retrouvera son niveau normal de 93 000 €.

Afin d'assurer l'équilibre financier du CCAS, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'un complément de subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2012 d'un montant de 30 000 euros.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits à la section de fonctionnement à l'article 65736 du budget général de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

5. SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE VENTOUX – COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Rapporteur : Philippe HECKEL

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le Président de l'E.P.C.I. adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus ».

Il est proposé au Conseil de déclarer avoir pris connaissance du rapport d'activité 2011 du Syndicat mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux.

Le syndicat a également transmis les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2011.

Il est proposé au Conseil de déclarer avoir pris connaissance du rapport d'activité 2011.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport d'activité 2011 du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux ainsi que des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2011.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe

FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. ESPACE JEUNES - APPROBATION DES TARIFS POUR LES VACANCES DE TOUSSAINT

Rapporteur : Réjane AUBIDERT

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues durant les vacances d'octobre-novembre 2012 pour l'Espace Jeunes :

- Sortie Odysseum Montpellier Patinoire et Bowling : tarif 10€/jeune (mardi 30 octobre)
- Soirée foot et pizza : tarif 4€/jeune (mercredi 31 octobre)
- Laser Game : tarif 12€/jeune (mercredi 7 novembre)
- Crêpes party : tarif 1€/jeune (vendredi 9 novembre)

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil d' :

- **APPROUVER** les tarifs présentés,
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. PATRIMOINE COMMUNAL - CESSIION D'UN VÉHICULE RÉFORMÉ

Rapporteur : Jean-Pierre GRANGET

En 2006, lors du transfert de compétence voirie à la CCPRO, les communes ont transféré et mis à disposition de la CCPRO les véhicules nécessaires à la bonne marche du service.

Par délibération en date du 29 mars 2012, la CCPRO a réformé deux de ces véhicules dont un appartenait à la commune. Il s'agit d'un IVECO Daily, immatriculé BM 708 LL (anciennement immatriculé 9968 XB 84), mis en circulation le 2 juillet 1997.

Par courrier en date du 20 septembre 2012, la commune a reçu une offre d'achat pour ce véhicule, pour un montant de 300 €, de la part de M. Marc CIBISCHINO.

Ce véhicule, stocké dans les locaux du centre technique municipal, du fait de son état de vétusté et d'un nombre suffisant de véhicules pour le bon fonctionnement des services techniques ne fait l'objet d'aucun usage.

Il est donc proposé au Conseil de :

- **DECIDER** de la vente de ce véhicule à M. Marc CIBISCHINO pour la somme de 300 €,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer l'acte de vente et tous actes s'y afférent,
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. MOTION DE PRINCIPE- APPEL AUX REFUS DES DEMANDES DE PERMIS DE RECHERCHE D'HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS EN VAUCLUSE ET REVISION DU CODE MINIER

Rapporteur : Philippe HECKEL

Par courrier en date du 4 octobre 2012, le président du Conseil Général de Vaucluse a saisi les Maires du Département pour leur demander de s'associer à la démarche de l'Assemblée Départementale qui, réunie le 21 septembre 2012, a tenu à demander par motion le rejet total de toutes les demandes de permis, y compris d'exploration, concernant l'exploitation de gaz de schiste ainsi que la révision du code minier en cohérence avec le code de l'environnement. Le texte de cette motion est joint à la présente note de synthèse (annexe n°2)

Il est donc proposé au Conseil d' :

- **ADOPTER** la motion dont le texte est joint en annexe n°2.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LÉGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jean-Claude MORATAL, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ ayant pouvoir pour Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Bénédicte TORT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire donne lecture des décisions passées en application de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Plus personne ne réclame la parole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.